



## Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

### Communication n° 371

Annule et remplace la communication n° 349

# TOURNOI DE FRANCE DE DANSE SUR GLACE

## SAISON 2024 - 2025

Pour la saison 2024-2025, 5 compétitions du Tournoi de France réparties sur 10 week-end sont proposées aux clubs de danse sur glace. Chaque club aura la possibilité de participer au maximum à 4 de ces épreuves.

## DÉLEGUÉE TECHNIQUE DU TOURNOI DE FRANCE

Annie MANCEAUX

[competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org)

## MODALITÉS DES PRÉ-INSCRIPTIONS

### *Mise en ligne du formulaire de pré-inscriptions*

- La mise en ligne du formulaire de pré-inscription sur le site Internet de la CSNDG sera faite au plus tard au 25 juillet 2024.

### *Envoi des pré-inscriptions*

- Le formulaire électronique de pré-inscription doit être envoyé au Délégué Technique du Tournoi de France par mail à [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org) pour le **5 aout 2024**, dernier délai.
- Si besoin Indiquer dans le champ « Remarques éventuelles » les clubs de licence et d'entraînement conformément à la règle 3.6.3.2.
- Pour les solos et couples étrangers s'entraînant en France, ils ont la possibilité de se présenter aux compétitions des TDF. Bien préciser leur nationalité sur le formulaire.
- Tout formulaire incomplet ou non renommé du code club sera refusé, retardant ainsi la date effective de réception.
- Tout retard d'envoi du formulaire sera sanctionné par une pénalité de 60€.
- Pour les clubs ayant des pénalités de retard en 2023-2024, le formulaire ne sera accepté que si le paiement des pénalités a bien été effectué (par chèque à l'ordre de CSNDG/FFSG et envoyé à Marie Gaele SAEZ - 25 chemin de Gamarde - 33140 VILLENAVE D'ORNON)
- De plus les vœux des clubs en retard pour l'envoi du formulaire électronique de pré-inscriptions seront traités à posteriori, en fonction des disponibilités.
- Si une Compétition du Tournoi de France présente un nombre trop important de pré-inscriptions avec les choix A des Clubs, le Délégué Technique du Tournoi de France équilibrera avec les choix B (ce choix B doit donc être possible pour le club !). Si le dépassement sur une Compétition subsiste, la CSNDG tranchera.

- Au vu des pré-inscriptions, la CSNDG pourra désigner certaines Compétitions du Tournoi de France comme ouvertes aux patineurs solos membres de Clubs affiliés à des fédérations étrangères. Les invitations à ces Clubs seront effectuées par la CSNDG, et en veillant à ce que le déroulement des Compétitions concernées demeure conforme aux horaires réglementaires.

### **Mise en ligne du tableau définitif des pré-inscriptions**

- La mise en ligne du tableau définitif des pré-inscriptions des Clubs sur chaque Compétition du Tournoi de France est **prévue pour le 15 aout 2024**. Un Club ne pourra changer de Compétition du Tournoi de France en cours de saison qu'avec l'accord de la CSNDG.

## **ANNONCE DE LA COMPÉTITION**

### **Mise en ligne de l'annonce de la compétition**

- Les Clubs organisateurs doivent envoyer les renseignements pour l'annonce de leur Compétition au Délégué Technique du Tournoi de France pour validation et mise en ligne sur le site de la CSNDG (cf. **RSNDG** et Communication n° **370**).  
Si la Compétition est ouverte à des patineurs membres de clubs affiliés à des fédérations étrangères, une version en anglais de l'Annonce sera également publiée.
- Rappel : **les droits sont fixés à :**
  - **Catégories Benjamins, Minimes et Novices : 60 € par solo et 85 € par couple**
  - **Catégories Juniors et Seniors : 65 € par solo et 90 € par couple**

## **INSCRIPTIONS**

### **Envoi des inscriptions**

- **Tous les engagements se font par virement.**  
**Le fichier électronique d'inscription à une compétition** (à récupérer sur le site de la CSNDG) comportant notamment la liste des inscrits sera envoyé, **accompagné de l'avis de virement**, par mail à [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org) et [tresorier@csndg.org](mailto:tresorier@csndg.org) dans les délais précisés sur la com **370**. Ces deux documents seront renommés de la manière suivante (avant envoi) :  
**XXX (code club)-TDF1-XXX(ville du TDF)\_Feuille\_Inscription.....**

**Tout envoi incomplet ou non correctement nommé sera refusé, retardant ainsi la date effective de réception.**

- Une pénalité de retard de 60 € sera appliquée en cas de dépassement de la date limite d'envoi du mail et/ou de l'engagement.

Le club organisateur recevra donc 6 semaines avant la Compétition :

- les virements d'inscription directement des clubs .
- la liste définitive des inscrits par mail de la part du délégué technique du Tournoi de France environ 2 semaines après la date limite des inscriptions.

### **NOUVEAU !**

**Conjointement à l'envoi des inscriptions**, le club devra bien vérifier que tous ses patineurs inscrits sont bien en possession de leur licence compétition (ou extension) et initialiser au minimum la fiche patineur sur la plateforme ppc .

**Sans ces éléments, le patineur ne pourra pas figurer sur les listes provisoires.**

## Listes provisoires

- Les listes provisoires seront mises en ligne sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org) environ 1 semaine après la clôture des inscriptions
- **Chaque correspondant de club vérifiera les listes provisoires dès leur parution et signalera toute erreur à [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org)** (NOM, Prénom, Date de naissance, Catégorie, Club) avant la date limite indiquée.

## Listes définitives

- Après le tirage au sort, les listes provisoires deviendront définitives.
- Plus aucun changement ne pourra être opéré.

## Envoi des feuilles de contenu des programmes Rhythm Dance et Danses Libres

- **Plateforme de réception des feuilles de programme**

Rappel : En se connectant à l'adresse [ppc.csndg.org](http://ppc.csndg.org), le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ces compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

**A la 1<sup>ère</sup> connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).**

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) licencié.

**S'il n'y a pas de modification d'une compétition à l'autre, pas besoin de renvoyer quoique ce soit.** Par contre, en cas de modification, bien respecter les dates de la com 370.

Les DVRO ont accès à cette plateforme avec leurs codes spécifiques et vérifieront les éventuelles modifications dans les délais notifiés sur la com 370.

- Une pénalité de retard de 60 € sera appliquée en cas de dépassement de la date limite d'envoi des éléments sur la plateforme.
- **En cas d'absence d'éléments de Contenu de Programme d'un concurrent le jeudi à 20h00 précédant la compétition, en plus de la pénalité de 60 €, le patineur ne rapportera aucun point à son Club pour le classement par club.**
- Les patineurs devront préciser le cas échéant, si des changements de dernière minute sont intervenus dans la composition de leur programme lors de l'accréditation .

## Envoi des fichiers de musiques mp3

- Pour chaque journée de TDF, les clubs devront envoyer leurs musiques par wetransfer à [musiques@csndg.org](mailto:musiques@csndg.org) aux dates mentionnées dans la communication **370** en deux envois distincts ; un envoi pour les Rhythm Dance et Danses Imposées et un autre envoi pour les Danses Libre.
- Bien respecter la nomenclature des fichiers (**com 368**). Tout fichier non correctement nommé sera rejeté et une pénalité de retard sera appliquée en cas d'envoi tardif.
- Comme pour les éléments de programme, les fichiers de musique sont gardées mais ne seront réutilisés pour les autres TDF et Compétitions nationales qu'à la demande écrite (mail) de l'entraîneur, précisant que les musiques n'ont pas été changées depuis le précédent envoi. Bien respecter les dates de la com 370.

# HORAIRES ET TIRAGES AU SORT

## Horaires

- Dès la fin des inscriptions, le Délégué Technique du Tournoi de France établit la liste provisoire des participants et élabore les horaires en concertation avec le Club organisateur.
- Quatre semaines au moins avant la Compétition, les horaires sont validés définitivement par le délégué Technique de la CSNDG et mis en ligne sur le site de la CSNDG pour diffusion.

## Tirage au sort

- L'ordre de passage sera diffusé par l'intermédiaire du site Internet de la CSNDG le week-end précédant l'épreuve et sur l'application SPORTITY pendant la compétition.
- En cas de forfait après le tirage au sort, la procédure habituelle sera appliquée : annonce du forfait lors de l'échauffement de la première épreuve et maintien des groupes d'échauffement, sauf cas exceptionnel validé par le juge-arbitre.

## FORFAITS

- Annoncer tout forfait connu avant le début de la Compétition à :
  - [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org)
  - [compta\\_danse@csndg.org](mailto:compta_danse@csndg.org)
  - Mail du club organisateur (voir sur l'annonce)
- **Nouveau !** Un remboursement partiel de l'engagement suite à un forfait ne pourra s'effectuer qu'en cas d'hospitalisation (certificat à l'appui) et la somme de 20 € sera gardée par le club organisateur au titre de frais de dossier.  
Dans tout autre cas de forfait, l'engagement ne sera pas remboursable.

## ACCRÉDITATION

- L'accréditation sert à remettre le double des musiques des concurrents (**sous forme de 2 CLÉS USB**), signaler les éventuels changements de l'ordre des éléments d'un programme et les forfaits, et toute vérification demandée par le Délégué Technique du Tournoi de France.
- Les concurrents devront obligatoirement se faire accréditer au secrétariat de la Compétition. Cette accréditation peut être faite par un dirigeant ou à défaut par l'entraîneur.
- Les clubs organisateurs devront à cet effet prévoir un point accueil avant le début de la Compétition.

**Attention, pas d'accréditation = pas de compétition !**

## RÉSULTATS PAR CLUB ET CLASSEMENT

- Le Délégué Technique du Tournoi de France mettra à jour le classement par Catégorie après chaque journée.
- Pour les patineurs licenciés dans un ou deux Clubs différents du Club procédant à l'inscription, les modalités d'éligibilité et de répartition des points sont définies par le règlement intérieur (3.6.3). Les clubs concernés devront avertir la CSNDG lors des pré-inscriptions ([competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org))

## **DIVERS**

Voir le Règlement Sportif National de Danse sur Glace ou les communications CSNDG en cours de validité :

- Pour le contenu technique des Compétitions,
- Pour les âges et les catégories,
- Pour la prise en charge des différents officiels,
- Pour toute autre précision.

Paris, le 10 juillet 2024